



SIRP LESCOUT LAGARDIOLLE SAINT-AVIT



DOSSIER INSCRIPTION GARDERIE (ALAE) ET/OU CANTINE

Procédure d'inscription

LE DOSSIER D'INSCRIPTION renseigné et accompagné des pièces justificatives est à transmettre par le biais des enseignants ou des agents de garderie.

Pour que l'enfant soit accueilli dès le jour de la rentrée de septembre à la restauration et/ou garderie, le dossier doit arriver au plus tard à la date du **17 juin 2022.**

L'inscription est OBLIGATOIRE pour les temps périscolaires, Y COMPRIS POUR LA PERIODE GRATUITE (de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00).

Les inscriptions aux différents temps sont valables pour toute l'année scolaire.

Organisation de l'ALAE

Afin de permettre un fonctionnement de qualité, le SIRP Lescout, Lagardiolle, St Avit a recruté une Directrice, Mme DESPRES Ingrid, qui est chargée de piloter l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, soir). ✉ alaedirection@gmail.com

Elle est l'interlocutrice des familles pour toutes les questions ayant trait au périscolaire. Elle est en lien étroit avec les équipes enseignantes sous l'autorité de la Présidente du SIRP, Mme AMADO Sandra.

Les temps périscolaires sont des moments d'épanouissement, de sociabilisation et de découverte de la vie en collectivité, avec pour objectifs :

- **Le matin** : accueil individualisé, jeux calmes, dessins.
- **Le midi** : temps de repas d'environ 45 minutes.

Il est suivi d'un temps de détente en extérieur quand le temps le permet. Des petites activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent (coin lecture, jeux collectifs accompagnés, jeux de ballon, marelle...) et pour les plus petits, un temps de sommeil/repos.

- **Le soir** : goûter, activités variées, échanges favorisés, aide aux devoirs pour les enfants restant jusqu'à 18h30.

↳ Maternelle : Ils sont encadrés par les ATSEM et des animateurs avec 1 adulte pour 14 enfants.

↳ Élémentaire : Ils sont encadrés par des animateurs avec 1 adulte pour 18 enfants.

Les goûters des enfants sont à fournir par les parents.

NAVETTE



Pour le transport scolaire 2022-2023, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne sur le site de la FEDERTEEP www.federteep.org (rubrique Inscrivez-vous ici / Première demande ou Renouvellement), avant le 14 juillet 2022 afin de pouvoir bénéficier de la navette entre les écoles du RPI, sous réserve de remplir certaines conditions. Renseignements au : 05 63 48 13 80 / 81

IMPORTANT : Dès le 1er jour de la rentrée de septembre, pour pouvoir monter dans le bus, votre enfant devra présenter **OBLIGATOIREMENT** sa carte « FEDERTEEP ».



FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE (ALAE) ET/OU CANTINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Remplir une fiche par enfant - A RETOURNER OBLIGATOIREMENT POUR

LE 17 JUIN 2022 MAXIMUM

Enfant : Nom : Prénom : <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Né(e) le :/...../.....	<u>Ecole fréquentée :</u> <input type="checkbox"/> Lescout <input type="checkbox"/> Lagardiolle <input type="checkbox"/> Saint-Avit
--	--	---

RESPONSABLES LEGAUX		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom Prénom
Adresse personnelle
Tél. domicile	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Tél. portable	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Tél. professionnel	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Mail@.....@.....
N° d'allocataire
<u>OBLIGATOIRE</u>		
(CAF, MSA...)		

En cas de séparation et/ou divorce des parents :

Garde alternée : oui non :

Si non, parent qui a la garde légale de l'enfant

(Obligatoire) Facturation au nom de :

GARDERIE

Merci de cocher la ou les case(s) appropriée(s) :

MON ENFANT NE FREQUENTERA PAS LA GARDERIE

À noter : En cas de fréquentation exceptionnelle, le tarif appliqué s'élève à 2 € par jour.

MON ENFANT FREQUENTERA LA GARDERIE

Inscription à la garderie de : LESCOUT SAINT AVIT LAGARDIOLLE

Garderie payante le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h30.

Garderie gratuite de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00.

Merci de cocher OBLIGATOIREMENT Régulière ou Occasionnelle

(À défaut, la facturation se fera sur le tarif annuel imposable)

FREQUENTATION :

Régulière

TARIF GARDERIE ANNUELLE	
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE	82 €
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE	77 €

OU

Occasionnelle

TARIF GARDERIE JOURNALIERE	
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE	2 €
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE	1.50 €

Merci de fournir une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 dès réception et au plus tard à la rentrée de septembre 2022.

J'autorise mon enfant âgé de plus de 6 ans, à rentrer seul : OUI NON

Si non, l'enfant est autorisé à quitter la garderie, accompagné de :

Uniquement ses parents ou tuteurs inscrits sur le dossier

OU

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

ATTENTION !!!!!!!!!

L'enfant ne pourra en aucun cas être confié à une personne non mentionnée sur la liste ci-dessus (sauf autorisation écrite, datée et signée, transmise uniquement au préalable par les parents).

EN CAS D'URGENCE :

Personne (s) à prévenir :

N° de Tél : ___/___/___/___/___

Nom et n° de tél du médecin traitant :

Autorisation par ailleurs, au cas où l'enfant mentionné sur cette fiche d'inscription serait victime d'un accident ou d'un malaise pendant le temps du repas ou de garderie, j'autorise le responsable de garderie à prendre toutes les mesures d'intervention (premier soin, appel aux services d'urgences...) qu'il jugera utile et à le faire transporter si besoin.

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIF CANTINE :

Prix du repas par enfant : 3,70€

Prix du repas occasionnel par enfant : 4,50€

Les fiches de réservation sont à remplir et à rendre entre le 20 et 25 de chaque mois pour inscription au mois suivant, accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du Trésor public. Pour tout règlement en espèce, le dépôt doit être fait auprès de Régine à SAINT-AVIT.

Toute inscription faite après le 25 ne sera pas prise en compte.

En cas de maladie, l'annulation sera possible avant 8h45, dans le cas contraire le repas commandé sera facturé.

FICHE SANITAIRE

Aucun médicament ne pourra être administré par les agents sauf pour les P.A.I

Régime particulier : Oui Non

Si oui, précisez

.....
.....

Allergie : Oui Non

Pour les allergies alimentaires ou autres, l'asthme ou toute situation sanitaire particulière, l'accès au restaurant scolaire ou à la garderie périscolaire n'est envisageable qu'après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I). Merci de prendre rendez-vous auprès du responsable du service.

A-t-il un PAI : Oui Non

Si oui, merci de fournir un certificat du médecin.

Difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, port de lentilles, prothèses...) en précisant les précautions à prendre.

.....
.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Nous, soussignés....., responsables légaux de l'enfant

Autorisons

N'autorisons pas

À prendre et utiliser des photos de notre enfant (journal de l'école, site internet, affichettes, reportages) au cours des activités dans le cadre des temps de garderie.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnants les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.

Nous vous informons que l'ALAE se décharge de toute responsabilité lors des sorties organisées par l'école qui se dérouleraient sur le temps périscolaire.

PIÈCES À FOURNIR

*Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour les familles non imposables (à fournir dès réception ou au plus tard en septembre 2022)

J'autorise le service de garderie à photocopier les pièces suivantes déjà fournies à l'école :

*Attestation d'assurance

*Photocopie des vaccins à jour

Ou

Je m'engage à fournir les pièces demandées dans le temps imparti.

À défaut, l'enfant ne pourra être accueilli sur les temps périscolaire

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Tout changement qui pourrait intervenir en cours d'année scolaire (déménagement, nouvelles coordonnées téléphoniques, modification de fréquentation de la garderie, etc..) devra être signalé.

ATTENTION : il est rappelé que la garderie ouvre ses portes à 7h30 et ferme ses portes à 18h30.

De ce fait, les familles s'engagent à respecter ces horaires.

Je (Nous) soussigné (s), responsable(s) légal (aux) de l'enfant certifie (ions) sur l'honneur avoir lu et accepté le règlement intérieur du service pour lequel mon enfant est inscrit, ainsi que l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche. Je m'engage à signaler tout changement qui interviendrait au cours de l'année (adresse, situation ...)

Fait à,

Le,

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé